**Procédure de demande d’intervention en termes de**

**travaux, logistique et audiovisuel**

**Pour toutes les demandes d'interventions relatives à des travaux, il est impératif de procéder comme suit :**

1. Contacter le service maintenance via l’adresse mail dmgu.maintenance@uvsq.fr
2. Expliquer la demande de façon détaillée
3. A réception du mail, le chef de service ou son représentant Maintenance prend rendez-vous avec vous, pour vous accompagner dans votre démarche (faisabilité technique, calendrier...).
4. Le service Maintenance contacte ensuite des entreprises pour demander les devis correspondants à votre demande
5. A réception des devis, une demande de travaux sera faite et signé par la DMG pour l’envoyer à la DPI qui donnera ou non son accord
6. Si la DPI valide la demande de travaux, le bon de commande pourra être fait par la composante à l’entreprise retenue.
7. Le service Maintenance pilotera les travaux, de la mise en route à la réception des travaux.
8. Pour toutes les demandes **de dépannage technique**, il est impératif d'utiliser le service d'assistance par ticket de l'UVSQ.

**Pour toutes les demandes d'interventions en logistique, il est impératif de procéder comme suit :**

1. Contacter le service logistique via l’adresse mail dmgu.logistique@uvsq.fr
2. Expliquer la demande de façon détaillée.
3. A réception du mail, le chef de service ou son représentant logistique prend rendez-vous avec vous, pour vous accompagner dans votre démarche (faisabilité technique, calendrier...). Suite aux dates retenues et compte-tenu des contraintes de fonctionnement, l’équipe logistique interviendra comme il en aura été convenu à la date précise.
4. Pour toutes les demandes **de petite logistique**,il est impératif d'utiliser le service d'assistance par ticket de l'UVSQ.

 **Pour toutes les demandes de travaux audiovisuel, il est impératif de procéder comme suit :**

1. Contacter le technicien audiovisuel via l’adresse mail dmgu.audiovisuel@uvsq.fr
2. Expliquer la demande de façon détaillée.
3. A réception du mail, le technicien audiovisuel prend rendez-vous avec vous, pour vous accompagner dans votre démarche (faisabilité technique, calendrier...).
4. Le technicien audiovisuel contacte ensuite des entreprises pour demander les devis correspondants à votre demande. Le technicien audiovisuel vous aidera à choisir le devis le plus adaptée.
5. Le technicien audiovisuel pilotera les travaux, de la mise en route à la réception des travaux.
6. Pour toutes les demandes **d'assistance ou de dépannage** audiovisuels, il est impératif d'utiliser le service d'assistance par ticket de l'UVSQ.

***ATTENTION, selon les demandes, il faudra prendre en compte une remise en état des locaux concernés. Pour cela un devis de nettoyage sera demandé au titulaire du marché de nettoyage, à la charge du demandeur.***